



FÉDÉRATION NATIONALE DE LA LIBRE PENSÉE
Membre de l'Association Internationale de la Libre Pensée (IAFT-AILP)
10/12 rue des Fossés-Saint-Jacques 75005 PARIS –
Tél. : 01 46 34 21 50 – Fax : 01 46 34 21 84
libre.pensee@wanadoo.fr – <http://www.fnlp.fr>

- **COMMUNIQUÉ** -

Le fourrier du Vatican

Après avoir inauguré son premier gouvernement par une visite officielle au Vatican lors de la canonisation des défunts papes **Guisepppe Roncali** et **Karol Wojtyla**, en avril, **M. Manuel Valls** place maintenant sans difficulté ses pas dans ceux de **M. Lionel Jospin** et de ses successeurs. Comme eux, le 11 septembre 2014, il a reçu à l'Hôtel Matignon, en présence des ministres des Affaires étrangères, de l'Intérieur et des Affaires sociales et de la santé une délégation de l'Église romaine, conduite par le nonce apostolique en poste à Paris et composée des plus belles éminences de la Conférence des évêques de France.

Cette rencontre annuelle n'est pas une simple politesse diplomatique, mais l'occasion d'aborder des questions essentielles pour le Vatican. Au menu de cette réunion figuraient des mets de choix : la reconnaissance des diplômes pour les ministres du culte ou religieux désirant exercer une activité médicale ou paramédicale ; la coopération entre l'enseignement supérieur privé catholique et les universités ; les modalités de financement des associations culturelles ; les dégradations commises sur les édifices du culte catholique ; la situation des communautés chrétiennes d'Orient ; les questions de société (procréation médicalement assistée, gestation pour autrui, euthanasie).



La Fédération nationale de la Libre Pensée condamne ces rencontres annuelles qui portent atteinte à la Séparation des Églises et de l'État.

Les Libres Penseurs resteront vigilants

En dépit de la haute confidentialité qui entoure les conclusions de ces entretiens, tant de la part du gouvernement que de l'Église catholique et des officines catholiques en tous genres, nous savons par avance que le Premier ministre, avec la bénédiction de la Présidence de la République, n'entend pas élargir l'accès à la Procréation Médicalement Assistée ni engager un débat parlementaire sur la Gestion Pour Autrui. Nous savons également que la vingt et unième proposition du candidat François Hollande sur la fin de vie est en train de tomber aux oubliettes.

Tout au plus s'achemine-t-on, semble-t-il, vers un toilettage de la loi du 22 avril 2005 dont nous mesurons chaque jour les effets pervers, les difficultés pour la mettre en œuvre et, plus largement, le caractère inadapté aux souhaits des citoyens et à la situation des personnels soignants, comme l'ont montré récemment le supplice de **M. Vincent Lambert** et le procès du docteur **Bonnemaïson**.

Sur ces questions, la Fédération nationale de la Libre Pensée poursuivra son action en faveur du droit à disposer librement de son corps et de l'évolution des modes de procréation que permet la médecine.

Sur les autres dossiers, notre association demeurera très vigilante

D'une part, attachée au monopole de la collation des grades universitaires par l'État, conformément à la loi du 18 mars 1880, aujourd'hui codifiée au premier alinéa de l'article L. 613-1 du Code de l'éducation, **elle n'acceptera pas la reconnaissance des diplômes des ministres du culte délivrés par une institution à caractère confessionnelle** pour permettre à leurs titulaires d'exercer une activité médicale ou paramédicale. En la matière, l'Église catholique demande au gouvernement d'élargir la brèche ouverte par les accords conclus en 2008 entre la République française, représentée



par M. Kouchner, et le **Saint-Siège** et amorçant cette reconnaissance dans le cadre du processus de Bologne initié par l'Union européenne.

D'autre part, si la Fédération nationale de la Libre Pensée ne conteste pas la liberté de l'enseignement supérieur reconnue depuis 1875, en revanche **elle combattra toute forme de « coopération » entre l'enseignement supérieur public et l'enseignement supérieur privé, qui serait la voie de passage de la privatisation du premier et de sa mise sous influence cléricale.**

Enfin, pour la Libre Pensée, l'interdiction du financement public des associations culturelles, prévue par la Loi de Séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905 pour garantir à tous les citoyens la liberté de conscience, ne saurait souffrir la moindre exception. **L'Église**

de Rome en demandant de revoir les modalités de financement des cultes revendique en réalité une nouvelle atteinte à la Loi de Séparation. Notre association mobilisera toutes ses forces pour empêcher une évolution qui serait mortelle pour la laïcité.

NON

*Aux rencontres annuelles
du Premier ministre et de l'Église catholique !*

OUI

*Au maintien du monopole
de la collation des grades universitaires par l'État !*

OUI

*À un enseignement supérieur public totalement indépendant
pour garantir les libertés universitaires !*

OUI

*À l'interdiction du financement public des associations culturelles
pour garantir la liberté de conscience !*

Paris, le 18 septembre 2014